

# Soutien à la création et au développement des entreprises

## CC PAYS D'OPALE

### Présentation du dispositif

La Communauté de Communes Pays d'Opale soutient la création et le développement des entreprises sur son territoire.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont soutenues, les entreprises en création et les TPE ayant un projet de développement visant à augmenter le CA.

#### Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont financées les dépenses suivantes :

- les dépenses d'investissement mobilier nécessaires à l'activité de production,
- les dépenses d'investissement liées à la communication,
- l'aménagement intérieur des locaux (exclusion des travaux immobiliers),
- les dépenses liées à l'acquisition d'un véhicule professionnel électrique ou hybride.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la subvention est à hauteur de 20% des dépenses plafonnées à 4 000 €.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Se rapprocher de la Communauté de Communes pour le dépôt des dossiers.

Un accompagnement est obligatoire par l'un des partenaires de la création et du développement des entreprises (BGE, CCI, CMA) qui aide dans le montage du dossier et dans la recherche d'autres financements.

---

## Organisme

### **CC PAYS D'OPALE**

#### **Communauté de Communes Pays d'Opale**

- 9 avenue de la Libération  
62340 GUÎNES